REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

19 mai 2016

et qu'elle a été faite le

19 mai 2016

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents: 29

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 6

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2016 05 047

Objet:

Etat des décisions prises par le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 26 mai 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 26 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle du Foyer Rural à ROMAIN (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérome FASSENET.

Présents: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD Etrepigney: M. Didier PEREZ Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT DESROCHES Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérome FASSENET Orchamps: M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Ougney: M. Philippe GRANDGUILLAUME Our: M. Jean-Claude MOREL Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Plumont: M. Michel GREMAUX Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Salans: M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Taxenne : M. Claude ALLEMAND

<u>Absents excusés</u>: **Dampierre**: M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND **Evans**: M. Hervé BOUVERESSE **Monteplain**: M. Luc BEJEAN **Orchamps**: M. Denis JEUNET **Rouffange**: M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Alain GOMOT

Procurations de vote :

Mandants: M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)

Mandataires: Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) Mme Josette PAILLARD (DAMPIERRE) M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ETAT DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 16 avril 2014, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléquées.

1. En matière de marchés publics

Marché « Plan de désherbage (Appel à projets Zéro Pesticide en Franche-Comté)

Titulaire: URBAN & SENS - LERMY Hélène - 10 rue du Lavoir - 70200 PALANTE

Date de notification : mercredi 20 avril 2016

Montant: 19 710,00 € HT

2. En matière domaniale et foncière

La Communauté de Communes Jura Nord a, par acte notarié, vendu à Monsieur Emilien Jean Dominique DIETRE, chauffagiste, qui déclare parfaitement connaître ledit bien pour l'avoir visité en vue du présent acte et s'être entouré de tous les éléments d'informations nécessaires à tous égards, la parcelle de terrain à bâtir cadastrée pour une surface totale de 0 ha 20 a 70 ca :

| Section | N° | Adresse | Surface | Commune | |
|---------|-----|-------------------|------------------|---------|--|
| ZD | 294 | AUX VAUX D'AMANGE | 00 ha 20 a 70 ca | RANCHOT | |

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix global de 33 592,00 € TTC.

Les frais d'acte s'élèvent à 1 600,00 € (frais prévisionnels pour acquisition).

La Communauté de Communes Jura Nord a, par acte notarié, vendu à la SCI CAVENNE, qui déclare parfaitement connaître ledit bien pour l'avoir visité en vue du présent acte et s'être entouré de tous les éléments d'informations nécessaires à tous égards, la parcelle de terrain à bâtir cadastrée pour une surface totale de 0 ha 51 a 68 ca:

| Section | N° | Adresse | Surface | Commune | |
|---------|-----|---------|------------------|---------|--|
| ZD | 291 | 2 | 00 ha 51 a 68 ca | RANCHOT | |

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix global de 17 028,00 € TTC.

Les frais d'acte s'élèvent à 159,00 € (125,00 € de droit fixe et 34,00 € de contribution de sécurité immobilière).

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa SOUS-PREFECTURE DE DOLE délégation du Conseil.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD.

Gérome FASSENET

Loi du 2 Mars 1982